

# Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :  
Mairie - 63260 AUBIAT

Le lundi 1er juillet 2019

## CIRCULAIRE N°14 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **définir** l'organisation à venir.

Il est décidé de poursuivre les lachures pour une consommation nocturne de 20h à 9h en anticipant les débits qui y seraient utilisés.

### **Prévisions de consommation**

Pour la semaine à venir, un débit de l'ordre de 350 m<sup>3</sup>/h sera donc laché du barrage pour la nuit avec les anticipations de 4 à 6h pour Villemorge / Puy St Jean et environ 10 à 12h pour PONTMORT.

**Afin d'être le plus efficient, il est demandé à chaque irrigant de communiquer à son responsable de secteur ses prévisions d'irrigation pour la semaine.**

### **Surveillance de la consommation**

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index **tous les lundis avant midi.**

**Tout retard dans la communication pourra faire l'objet d'un contrôle.**

La commission de l'eau suivra chaque semaine la consommation globale par station mais aussi la consommation individuelle.

Des contrôles aléatoires sur le terrain seront réalisés par les responsables de secteurs pour vérifier la cohérence des déclarations.

Les compteurs doivent impérativement être accessibles par les contrôleurs.

Les enrouleurs doivent être identifiables avec leur numéro (ou à défaut avec le nom de l'irrigant)

Rappel : tout dépassement de quota est interdit et sera sanctionné.

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président  
Michel COHADE**